

NI_CASA_SAAQ_2020-08-31.docx

From: Pierre Rodrigue <pierre.rodrigue@sct.gouv.qc.ca>
To: Karl Malenfant <karl.malenfant@saaq.gouv.qc.ca>
Cc: François Collin <francois.collin@sct.gouv.qc.ca>
Date: Fri, 02 Oct 2020 17:55:46 +0000
Attachments: NI_CASA_SAAQ_2020-08-31.docx (481.37 kB)

Bonjour Karl,

Comme demandé.

Bon WE!



OBJET : Programme de transformation organisationnelle – Carrefour des services d'affaires de la Société de l'assurance automobile du Québec

INTRODUCTION

Lors d'une rencontre tenue le 22 juillet 2020, le dirigeant de l'information de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a informé le dirigeant principal de l'information qu'un projet lié au Programme de transformation organisationnelle – Carrefour des services d'affaires (CASA) allait être retardé d'une année.

ÉTAT DE SITUATION

Le programme CASA de la SAAQ vise à optimiser l'ensemble des processus d'affaires et à moderniser les technologies de l'information de la SAAQ par le biais d'un progiciel de gestion intégrée. Le programme CASA regroupe un ensemble de projets dont l'envergure totale est estimée à 493 M\$ et qui s'échelonnent jusqu'en 2023.

La SAAQ estime que le programme CASA, une fois mis de l'avant, générera des bénéfices et des gains de productivité, et ce, sans impact financier pour ses clientèles.

Dans le Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI), 28 projets de la SAAQ comportent une référence au programme CASA dans leur nom ou leur description :

- 10 projets en cours, dont 5 en phase d'exécution, 3 en phase de planification et 2 à l'étape d'avant-projet;
- 3 projets non débutés;
- 10 projets terminés;
- 5 projets annulés.

COMMENTAIRES

Lorsque le programme CASA a débuté, la SAAQ n'était pas soumise¹ aux obligations relatives à la gestion de projet de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (ci-après, la Loi). L'entrée en vigueur des modifications législatives en mars 2018 a eu pour effet d'assujettir la SAAQ à l'entièreté des obligations de la Loi.

Or, les Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles (ci-après, Règles) adoptées par le Conseil du trésor précisent que les projets de la SAAQ dont la phase de planification a débuté avant mars 2018 poursuivent leur processus d'autorisation sous le régime des obligations antérieures (l'équivalent d'une clause

¹ Exclusion par le décret 245-2014 de l'application des modalités de gestion de projet.

grand-père). Ainsi, les dispositions d'autorisation de projet actuellement en vigueur s'appliquent aux projets de la SAAQ dont la phase de planification a débuté après mars 2018.

Ces changements d'assujettissement et le fait que les projets faisant partie du programme CASA sont difficilement identifiables dans l'information déclarée au SIGRI ont pour effet **qu'il est actuellement difficile pour le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information et de la transformation numérique (SSDPITN) d'obtenir un portrait précis et complet du programme CASA.**

Les nouvelles informations reçues de la part de la SAAQ indiquent un report de l'échéancier du projet de janvier 2022 à janvier 2023. Selon eux, cela se fera sans dépassement de coût au niveau de leur contrat de services. Le contrat avec IBM en partage de risques prévoyait la mise en œuvre du projet et son exploitation par la suite. Ainsi, une année d'exploitation serait utilisée plutôt pour la poursuite de la mise en œuvre du projet.

Une analyse est nécessaire de la part du SSDPITN afin d'identifier les impacts réels de cette information sur la portée, les échéanciers et les coûts.

Par ailleurs, l'analyse du portefeuille de projets révèle que **le projet « 30210 Réalisation lot 10 livraison CASA » déclaré par la SAAQ dans le SIGRI est possiblement² en défaut du cadre légal et réglementaire en vigueur.** Ce projet qui aurait débuté en juin 2018 (avant-projet) serait actuellement en phase de planification depuis novembre 2018 et sa phase d'exécution serait prévue à compter de décembre 2020. Ce projet du programme CASA serait donc pleinement visé par la Loi puisqu'il aurait débuté ultérieurement à mars 2018 et serait assujéti à l'ensemble des conditions et des modalités en matière de gestion de projet prévues aux Règles en regard des autorisations. Le coût de ce projet inscrit au SIGRI est de 108,6 M\$, ce qui est supérieur au seuil de 10 M\$ établi pour les projets de la SAAQ requérant une autorisation du Conseil du trésor. Ainsi, sur la base des informations inscrites au SIGRI, ce projet du programme CASA aurait dû obtenir une autorisation du Conseil du trésor en novembre 2018 avant d'entreprendre sa phase de planification, et devrait prévoir, d'ici décembre 2020, l'obtention d'une seconde autorisation du Conseil du trésor avant d'entreprendre sa phase d'exécution. Or, aucune autorisation n'a été accordée par le Conseil du trésor à l'égard de ce projet.

² Le conditionnel est employé, car les informations déclarées par la SAAQ dans le SIGRI pourraient être erronées.

ANNEXE 1 : Informations sur les investissements et les dépenses de la SAAQ

La SAAQ a réalisé, en 2018-2019, des investissements et des dépenses en ressources informationnelles de 168,2 M\$, ce qui en fait le **4^e plus gros joueur** en ressources informationnelles au sein des 307 organismes publics de l'administration publique québécoise visés par la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (les trois premières positions étant occupées par le CSPQ, le MSSS et l'ARQ).

Investissements et dépenses en ressources informationnelles de la SAAQ (en milliers de dollars)

	2018-2019 ¹		2019-2020 ²	
	Montant	%	Montant	%
Dépenses	78 601,9	46,7%	89 186,3	50,5%
Investissements	89 628,1	53,3%	87 480,2	49,5%
Total	168 230,0	100,0%	176 666,5	100,0%

1: données réelles redressées figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

2: données réelles préliminaires figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

Investissements et dépenses en ressources informationnelles, par source de financement (en milliers de dollars)

	2018-2019 ¹		2019-2020 ²	
	Montant	%	Montant	%
Gouvernement du Québec	-	-	-	-
Sommes détenues en fiducie ³	28 567,8	17,0%	33 510,2	19,0%
Autres revenus ⁴	139 662,2	83,0%	143 156,3	81,0%
Total	168 230,0	100,0%	176 666,5	100,0%

1: données réelles redressées figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

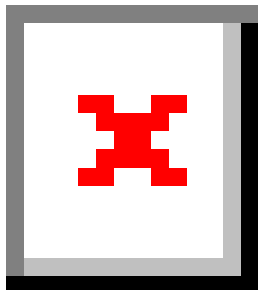
2: données réelles préliminaires figurant à la programmation et la description de l'utilisation des sommes produite par la SAAQ au 30 juin 2020.

3: sommes assumées par le *Fonds d'assurance* de la SAAQ. De par sa nature fiduciaire, cette portion est donc hors périmètre comptable. Elle ne figure pas au PQI-RI parce que non assumée par le Gouvernement du Québec.

4: sommes assumées par les frais d'administration perçus par la SAAQ, notamment pour les permis de conduire et l'immatriculation. Puisque non fiduciaire, cette portion est incluse à l'intérieur du périmètre comptable. Elle ne figure pas au PQI-RI parce que non assumée par le Gouvernement du Québec.

Acceptée : Rencontre entre le SAAQ et le SCT / CASA

Where: Réunion Microsoft Teams
When: Tue Oct 06 12:00:00 2020 +00:00
Until: Tue Oct 06 12:30:00 2020 +00:00



Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

TR: Demande au CT

From: Nadine Gamache <nadine.gamache@sct.gouv.qc.ca>
To: Pierre Rodrigue <pierre.rodrigue@sct.gouv.qc.ca>
Cc: François Collin <francois.collin@sct.gouv.qc.ca>
Date: Tue, 27 Oct 2020 16:55:06 +0000

Pour info

De : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 octobre 2020 12:54
À : Nadine Gamache <nadine.gamache@sct.gouv.qc.ca>
Cc : Hudon-Chabot, Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande au CT

Salut Nadine,

Tel que mentionné dans mon dernier courriel Karl est effectivement à l'aise avec le fait d'adresser une demande au SCT en ce sens. Là où il était moins à l'aise est le fait que ce soit présenté et autorisé par le ministre. Je te réfère à mon dernier courriel à cet effet.

Par ailleurs, nous sommes à compléter le
Formulaire que tu m'as acheminé.

Merci Nadine

Sylvain Cloutier

Directeur général de l'agilité et de la performance
Centre 2, bureau 2.210

Société de l'assurance automobile du Québec

Tél. : 418 528-3333, poste 81901 | sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca

De : Nadine Gamache <nadine.gamache@sct.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 octobre 2020 10:35
À : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande au CT

**Secrétariat
du Conseil du trésor**

Québec 

Bonjour Sylvain,

Je vois le DPI cet après-midi. Est-ce que tu as le temps d'échanger avec Karl sur la proposition de présenter une demande au Conseil du trésor afin que la SAAQ autorise les projets au-delà de 10M\$ qui s'inscrivent dans le Programme CASA ?

Merci,
Nadine

Nadine Gamache

Directrice du rayonnement et de l'optimisation
Directrice générale de la gouvernance des ressources informationnelles p.i.
Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information
et de la transformation numérique
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande-Allée Est, secteur 400, 4e
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-0875 Poste : 5160

Cellulaire : [REDACTED]
Actuellement en télétravail

De : Nadine Gamache
Envoyé : 22 octobre 2020 17:04
À : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande au CT

Bonjour Sylvain,

Je te joins le formulaire qui doit être utilisé pour formuler des demandes au Conseil du trésor. Tu pourras constater que le formulaire exige la signature de votre PDG, mais également celle du ministre.

Comme tu le sais, ce sont les Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles qui précisent les modalités d'autorisation des projets incluant les seuils (<http://www.rpg.tresor.qc/pdf/11-2-2-6.pdf>).

L'article 54 indique que « *Le Conseil du trésor peut soustraire un organisme public à l'application de certaines dispositions prévues par les présentes règles dans la mesure où la résultante n'est pas contraire aux dispositions de la Loi.* »

À la lumière de cette précision, est-ce que tu juges qu'il y aurait chevauchement entre une éventuelle demande pour être soustrait de certaines modalités est en chevauchement avec l'imputabilité de votre CA?

Nadine

Nadine Gamache

Directrice du rayonnement et de l'optimisation
Directrice générale de la gouvernance des ressources informationnelles p.i.
Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information
et de la transformation numérique
Secrétariat du Conseil du trésor

875, Grande-Allée Est, secteur 400, 4e
Québec (Québec) G1R 5R8
Téléphone : 418 643-0875 Poste : 5160
Cellulaire : [REDACTED]
Actuellement en télétravail

De : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 octobre 2020 15:39
À : Nadine Gamache <nadine.gamache@sct.gouv.qc.ca>
Objet : Demande au CT

Salut Nadine,

Tout d'abord merci pour la rencontre de ce pm.

D'autre part, je viens d'échanger avec Karl et il est tout à fait à l'aise avec le fait de laisser une trace et d'adresser une demande au CT.

Toutefois, il ne comprend pas l'obligation d'une signature du ministre .

En fait, dans une perspective où c'est notre conseil d'administration qui a approuvé ce grand projet et que c'est ce même conseil à qui revient l'imputabilité des résultats attendus, en quoi la demande adressée au CT devrait être autorisée par le ministre.

En fait, on désire depuis le début, distinguer le politique de notre Conseil d'administration.

Je ne sais pas si cette décision te revient ?

Dans la négative, j'invite peut-être Pierre à communiquer avec Karl à cet effet.

Qu'en penses-tu ?

Sylvain Cloutier

Directeur général de l'agilité et de la performance

Centre 2, bureau 2.210

Société de l'assurance automobile du Québec

Tél. : 418 528-3333, poste 81901 | sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca

Devez-vous
vraiment imprimer ce courriel? 

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette

communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.